

JOURS DE CARENCE INDEMNISATION DES CONGÉS SUPPRESSION DES POSTES

FONCTIONNAIRES
& CONTRACTUELS
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

LA MOBILISATION DOIT SE CONSTRUIRE !

Dans le cadre du PLFSS 2025 et des 60 milliards d'économies à réaliser sur le dos des salariés et des services publics, le gouvernement Macron-Barnier prévoit de durcir encore davantage les conditions des fonctionnaires, en les stigmatisant un peu plus.

Malgré l'alerte sociale lancée par l'ensemble des syndicats nationaux représentatifs de l'Éducation Nationale (FO, FSU, CGT, SUD, CFDT, UNSA, SNALC), préalable à un dépôt de préavis de grève à compter du 4 novembre 2024, la ministre de l'E.N. Genetet a confirmé ces suppressions, au prétexte de baisses démographiques.

Suppression de 4000 postes d'enseignants à la rentrée 2025 (dont 3155 rien que dans le 1er degré), remise en cause du droit à arrêt-maladie rémunéré avec 3 jours de carence et perte de 10% de la rémunération, blocage des salaires, suppression de la GIPA*, nouvelle « journée de solidarité »...

3200 suppressions de postes dans les écoles, c'est cinq fois plus que les 650 postes déjà supprimés à la rentrée 2024 par l'ex-ministre Attal, qui s'étaient traduites par l'annonce de près de 80 fermetures de classes en Ille-et-Vilaine en 2024.

Nous sommes en situation de légitime défense ! Nous avons le devoir de résister, de ne pas rester l'arme au pied !

L'année dernière, le projet de loi de finances 2024 prévoyait la suppression de 2 500 postes d'enseignants. L'État avait supprimé 1 500 postes en 2023, près de 2 000 en 2022.

**METTONS A L'ARRÊT LES ÉCOLES, LES COLLÈGES, LES LYCÉES
PAR LA GRÈVE GÉNÉRALISÉE PARTOUT EN FRANCE
AVEC L'ENSEMBLE DES FONCTIONNAIRES !**

Face à l'avalanche des mesures portées contre l'École et l'ensemble de la Fonction Publique, pour les personnels de l'Éducation nationale et les fonctionnaires, une urgence s'impose : la grève – la grève pour gagner, inscrite dans la durée... pas la journée d'action ou autre temps fort saute-mouton.



GIPA : garantie de pouvoir d'achat individuel, filet de sécurité qui permet aux agents ayant perdu du pouvoir d'achat sur les 4 dernières années de toucher une compensation financière.

A NOUS, PERSONNELS, DE MESURER LA VIOLENCE DE CE PLAN !



L'ampleur des annonces de coupes dans le budget 2025 amènerait à un plan de fermetures de plusieurs centaines de classes pour le département d'Ille-et-Vilaine !

Une saignée sans précédent qui provoquerait une aggravation inédite des conditions de travail des personnels, avec des classes toujours plus chargées, des enseignants toujours moins remplacés et des élèves en difficulté ou en situation de handicap toujours moins pris en charge !

**400 À 500 € EN MOINS POUR UNE GRIPPE...
LE DROIT À L'ARRÊT MALADIE RÉMUNÉRÉ REMIS EN CAUSE !**

Comment en effet interpréter autrement l'annonce par le ministre de la Fonction Publique Kasbarian de la mise en place de 3 jours de carence et d'un traitement rabaissé à 90%, lors de l'arrêt, à compter du 4^{ème} jour ? Se soigner d'une grippe - pourtant courante dans nos professions - deviendrait un luxe pour nombre de collègues qui n'ont déjà pas les moyens de se loger correctement.

EXEMPLES

* *CMO : congé maladie ordinaire*

Un PE au 10ème échelon : arrêté 7 jours pour une grippe, il se verrait infliger 3 jours de carence (- 345,57 €), 4 rémunérés à 90% (- 46,08 €), soit une perte de 391,65 € (au lieu de 115,19 € actuellement pour un CMO* identique).

Une AESH à l'échelon 2 avec une quotité d'exercice à 62% : arrêtée 5 jours, elle perdrait 3 jours de carence (- 110,76 €) et 2 jours rémunérés à 90% (- 7,40 €), soit une perte de 118,16 euros (au lieu de 36€ actuellement pour un CMO* identique.)

Une PE directrice d'école au 2ème échelon de la classe exceptionnelle : arrêtée 10 jours, elle perdrait 3 jours de carence (- 459,48 €) et 7 jours rémunérés à 90% (- 107,21 €), soit une perte de 566,69 € (au lieu de 153,16 € actuellement pour un CMO* identique).

Un enseignant contractuel perçoit 2146,30 euros brut.

Arrêté 5 jours en CMO*, il se verrait infliger 3 jours de carence (214,62 euros), 2 rémunérés à 90% (- 14,32 €) soit une perte de 228,94 € brut (au lieu de 71,54 € actuellement pour un CMO* identique). Si cet enseignant est en CMO* pendant 15 jours, avec les mesures Kasbarian, les 3 jours de carence lui seraient retirés et il serait rémunéré du 4ème jour au 15ème jour à hauteur de 90%. Ainsi, il perdrait au total 300,47 € brut !

INFO SIGNIFICATIVE

Le ministre a beau jeu de mettre en avant l'équité sociale en prétendant vouloir aligner le public sur le privé par le biais de ces trois jours de carence : dans 80% des cas dans le privé, les salariés sont couverts par l'accord sur la prévoyance. Ils n'ont donc pas de journées de carence ! Alors alignons à l'inverse : que les 20 % restants du privé et le public n'aient pas de journées de carence non plus. Alors nous pourrions parler d'équité et de justice sociale !

Info significative : dans une note d'information officielle de la DEPP (n°20-31, septembre 2020), on apprend que la moitié des congés maladie ordinaire (CMO) ne dépassait pas 3 jours en 2017-2018. En instaurant 3 jours de carence, le gouvernement prive donc la moitié des collègues malades (en congé maladie ordinaire) de toute rémunération. Serait-ce là le véritable objectif ?

LES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES DÉGRADENT NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

FO
SNUDI**35**

Le SNUDFO 35 et le SNFOLC 35, avec leur fédération de la FNEC FP-FO 35, rappellent que c'est la politique menée par les gouvernements successifs qui est la principale responsable de la dégradation de la santé des personnels de l'Éducation nationale, et donc de leurs arrêts : suppressions de postes, crise du remplacement, inclusion systématique et forcée, évaluation PPCR, absence de médecine de prévention, réforme des retraites qui oblige à travailler plus longtemps... !

Aujourd'hui, en plus d'aggraver encore nos conditions de travail, le gouvernement entend ajouter la précarité financière et matérielle à la maladie !

**VALEUR DU POINT D'INDICE BLOQUÉE :
AUCUNE PERSPECTIVE DE REVALORISATION !**



Dans une situation où l'inflation explose, où les personnels ont perdu près de 30% de pouvoir d'achat depuis 2000, après de nombreuses années de gel du point d'indice et des grilles de salaires obsolètes, nous devrions continuer à nous paupériser ?

Bloquer la valeur du point d'indice comme l'a annoncé le gouvernement, c'est geler les traitements indiciaires de l'ensemble des agents, qu'ils soient titulaires ou contractuels.

Et ceux qui, notamment en fin de carrière, comptaient sur la **GIPA** (Garantie individuelle de pouvoir d'achat) calculée sur 4 ans pour pouvoir compenser un peu les pertes accumulées, devront y renoncer car le gouvernement la supprime !

Toutes ces mesures frapperont l'ensemble des personnels dès les prochaines semaines, puisque incluses dans le cadre du budget 2025.

MAIS CE N'EST PAS TOUT !



Ajoutons à cela le maintien du « choc des savoirs » et des groupes de niveau, le maintien de l'acte 2 de l'école inclusive, une possible deuxième « journée de solidarité » (traduction : une nouvelle journée de travail gratuit), la mise en œuvre du projet Guerini, repris par le Ministre Kasbarian, pour favoriser la rémunération au mérite et le licenciement des fonctionnaires pour insuffisance professionnelle...

Les OS ont été reçues le 7 nov : le ministre leur a assuré ne plus supprimer les catégories de fonctionnaires... Un premier recul qui doit en appeler d'autres !

[Lire les communiqués FNEC FP-FO des 1^{er} et 8 novembre 2024](#)

« Une ligne rouge est franchie », avaient déjà déclaré le 14 octobre (donc avant les annonces sur la remise en cause du droit à arrêt maladie rémunéré) tous les syndicats de l'enseignement, dont Force Ouvrière, en notifiant à la ministre « une alerte sociale préalable au dépôt d'un préavis de grève nationale unitaire, à compter du lundi 4 novembre 2024 ». Le rapport de force doit s'intensifier !

PLUS QUE JAMAIS, LA PRÉPARATION DE LA GRÈVE DANS L'UNITÉ EST À L'ORDRE DU JOUR !



Le SNUDI-FO 35 et le SNFOLC 35, avec leur fédération de la FNEC FP-FO 35, considèrent, sur la lancée de l'alerte sociale du 14 octobre, que c'est en effet la préparation de la grève dans l'unité, à tous les niveaux, qui est à l'ordre du jour face à ces mesures de destruction de l'École et des droits des personnels.

Une grève qui ne serait pas une simple journée d'action ou autre « temps fort » saute-mouton !

Refus des 3 jours de
carence et de la réduction
du traitement en CMO

Retrait
du projet de réforme
Guerini-Kasbarian

Abrogation du jour de
carence public-privé

Retour des 4 000
postes supprimés



Augmentation
générale des salaires
par l'augmentation du
point d'indice
(+28.5% pour compenser
les pertes depuis 2000)

Abrogation des
groupes de niveaux et
du choc des savoirs

Abrogation
de la réforme des retraites
(retraite à 60 ans, sans décote,
avec 37,5 annuités à taux plein)

Abrogation des réformes
de l'enseignement pro
et du bac G/T

Pour gagner les moyens
indispensables
à l'École publique

Le SNUDI-FO 35 et le SNFOLC 35, avec leur fédération de la FNEC FP-FO 35, appellent les personnels à se réunir dès les prochains jours dans les établissements scolaires pour établir leurs revendications, de la plus locale à la plus générale, et à préparer la grève pour le retrait de toutes ces mesures et obtenir la satisfaction de toutes les revendications.

Il est temps désormais d'imposer nos revendications.

Contactez-nous pour organiser une réunion dans votre secteur.

Pour le 1^{er} degré, SNUDI FO 35 : snudifo35@orange.fr

Pour le 2nd degré, SNFOLC 35 : syndicat@snfolc35.fr

SALAIRES

*

POSTES

*

SÉCU

*

RETRAITES

*

TOUT EST LIÉ !

*

LEVONS-NOUS

ET

RÉSISTONS !